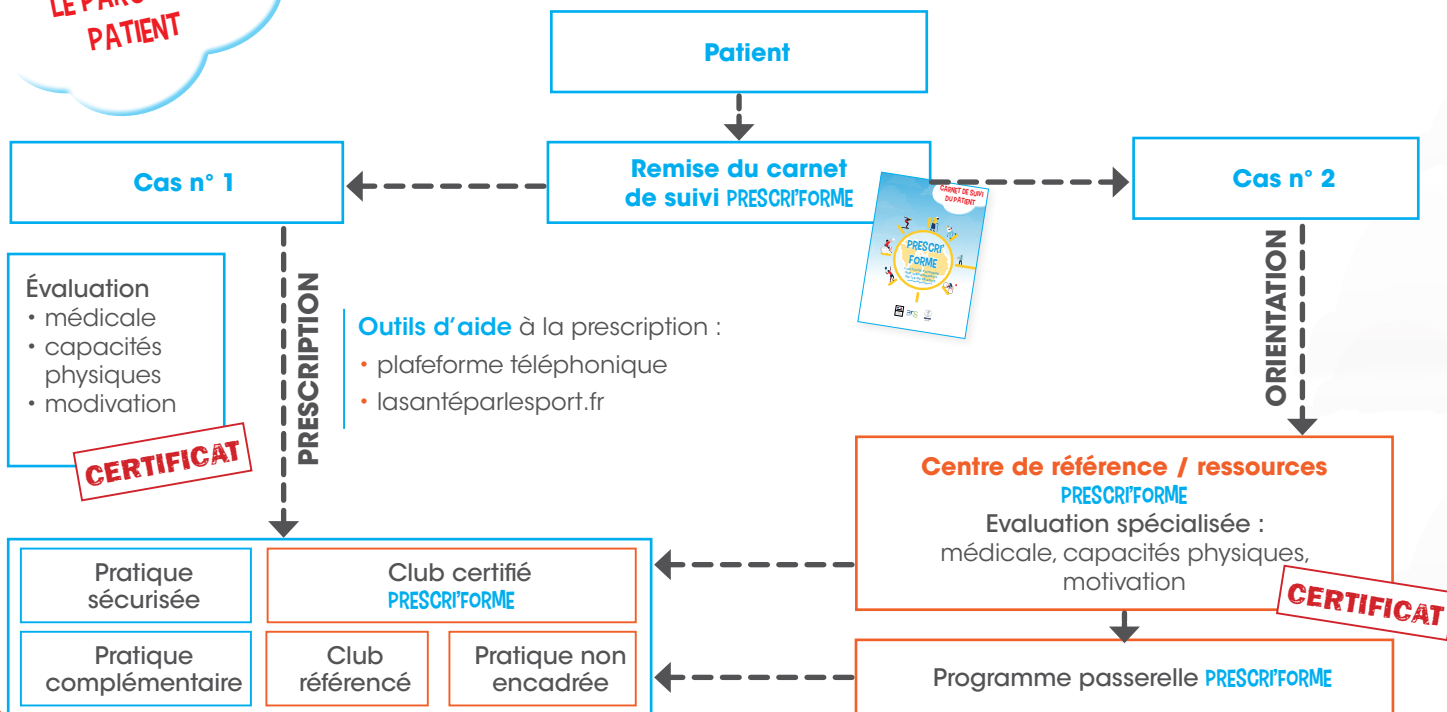


LE PARCOURS PATIENT

SUIVI



Outils d'aide à la prescription :

- plateforme téléphonique
- lasanteparlesport.fr

EN SAVOIR PLUS

Les clubs et structures PRESCRIFORME
Le site internet « www.lasanteparlesport.fr » renseigne sur les activités physiques adaptées à proximité du domicile de votre patient ou dans le département.

Centres de référence-ressources PRESCRIFORME des départements franciliens à contacter de 9.00 à 17.00 heures

75	HU Paris centre hôpital Hôtel-Dieu	01 42 34 81 00
77	Office médical des sports (Meaux)	07 69 97 74 79
78	CHI Poissy/Saint-Germain en Laye (Saint-Germain)	01 39 27 53 70
91	GPS91 Guérir, Prévenir, Soigner en Essonne (Briis-sous-Forges)	01 69 26 38 62
92	Office municipal d'EPS (Nanterre)	01 41 37 19 58
93	HU Paris Seine-Saint-Denis (Bobigny)	06 46 53 70 57
94	CHI de Villeneuve Saint-Georges (Villeneuve)	01 43 86 22 26
95	CMP Jacques Arnaud (Bouffémont)	01 39 35 35 10

DRJSCS

<http://ile-de-france.drjscs.gouv.fr/>

ARS

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/>

GUIDE PRATIQUE POUR LE MÉDECIN

PRESCRIFORME

L'ACTIVITÉ PHYSIQUE SUR ORDONNANCE EN ÎLE-DE-FRANCE
www.lasanteparlesport.fr

Graphiste / Illustratrice : Julie Guillem

L'activité physique sur ordonnance en Île-de-France : **PRESCRIFORME**

La loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé donne la possibilité au médecin traitant de prescrire une activité physique adaptée pour ses patients en affection de longue durée (ALD).

L'Agence Régionale de Santé et la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Île-de-France et leurs partenaires ont mis en place le dispositif **PRESCRIFORME**, parcours d'activité physique et santé sécurisé.

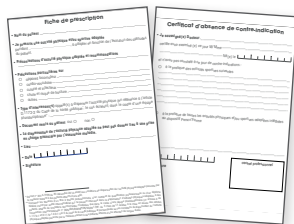
En pratique :

PRESCRIFORME s'adresse à vos patients :

- en ALD,
- et/ou souffrant d'une obésité (Indice de masse corporelle ≥ 30),
- et/ou souffrant d'une hypertension artérielle (PAS ≥ 140 mmHg et/ou PAD ≥ 90 mmHg) traitée ou en intention de traitement.

• Vous pratiquez :

- un **examen clinique**, voire des examens para-cliniques, afin de dépister les contre-indications médicales et d'identifier les précautions à prendre pour initier une activité physique sans sur risque ;
- une évaluation de la **motivation** de votre patient pour vous assurer de sa disposition à s'engager dans un changement de comportement.



- **Vous renseignez** la fiche de **prescription médicale** (page 8 du carnet de suivi) pour une durée d'activité de 6 mois à 1 an et établissez un **certificat d'absence de contre-indication** (page 9 du carnet de suivi).



- **Vous remettez** à votre patient le **carnet de suivi**, lien entre vous et l'éducateur sportif et/ou enseignant en activité physique adaptée (APA).

Ce carnet de suivi est un outil de coordination entre vous, le patient et les professionnels exécutant la prescription. Il a également vocation à entretenir la motivation du patient.

Le patient muni de son carnet de suivi, prendra rendez-vous avec un éducateur sportif et/ou un enseignant APA au sein d'une structure certifiée **PRESCRIFORME**.

Lors du renouvellement de la prescription, votre patient vous apportera ce carnet de suivi avec le bilan réalisé par l'éducateur sportif.

Les professionnels du sport des structures certifiées sont formés à l'accueil, à la prise en charge de publics en ALD, obèses, hypertendus, et à la pratique d'une activité physique sécurisée et adaptée en termes d'intensité et de durée.



En cas de difficultés : où me renseigner, ou bien vers qui orienter mon patient ?

Dans chaque département d'Île-de-France, une **plateforme téléphonique d'appui aux médecins** est accessible du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures.

Elle permet aux médecins d'avoir un contact direct, soit avec un éducateur sportif et/ou enseignant APA, soit avec un médecin expert pour des renseignements pratiques sur le dispositif **PRESCRIFORME**.

Si l'examen de la situation médicale et motivationnelle de votre patient est complexe, vous avez la possibilité de l'orienter, après lui avoir remis son carnet de suivi, vers un centre de référence-ressources **PRESCRIFORME**.

Des professionnels de la santé (médecin du sport, kinésithérapeute,...) et des professionnels du sport (éducateur sportif, enseignant APA) y réaliseront une évaluation et des bilans complémentaires pour la reprise d'activité physique de votre patient.

